Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 029-212901912-20251204-D_2025_64-DE

COMMUNE DE PLOUGONVEN
Département du Finistère

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance du 4 décembre 2025

Le quatre décembre deux mil vingt-cinq, à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la salle du Conseil de la mairie, sous la présidence de Mme Bernadette Auffret, Maire.

Présents :	Bernadette Auffret, Pascal Berthou, Isabelle Camenen, Martine Carn, Jean-Luc Daffniet, Yolande de Ternay, Mélodie Gagneux, Dominique Grall, Colette Guilloux, Jean Laurent Hamon, Sophie Hérault, Nicolas Inisan, Typhaine Kerboriou, Raymond Le Cam, Jean-Pierre Le Gall, Céline Mahé, Joël Pontoizeau, Michel Prigent, Michèle Queïnnec, Thierry Riou, Françoise Vinard.		
Procurations :	Claudie Fustec à Bernadette Auffret, Laurent Thépault à Nicolas Inisan		
Membres en exercice :	23	Membres présents ou représentés :	23
Date de convocation :	28/11/2025	Secrétaire de séance : Sophie Hérault	

Délibération n° D-2025-64	Classification : 8.1

Projet réhabilitation-extension du groupe scolaire Larher

Madame le Maire informe que suite aux études menées sur l'année 2024, le projet de réhabilitation-extension du groupe scolaire Albert-Larher va pourvoir débuter.
Il s'agira dans un premier temps de recruter un assistant à maîtrise d'ouvrage (AMO), qui aura un rôle de conseil et de contrôle tout au long du projet. Il finalisera la programmation du projet global et assistera les élus et les services durant toutes les étapes du projet, du recrutement de la maîtrise d'œuvre à la fin des travaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- d'approuver le projet de réhabilitation-extension du groupe scolaire Albert-Larher,
- d'autoriser le Maire à procéder au recrutement d'un assistant à Maîtrise d'ouvrage qui sera chargé de finaliser la programmation du projet, en sollicitant l'avis de la CAO,
- d'autoriser le Maire à demander le maximum de subvention aux financeurs habituels des projets de cette nature : l'Europe, l'État, la Région, Morlaix Communauté et le Département du Finistère,
- d'autoriser le Maire à signer tout document afférant pour ce faire.

Ainsi délibéré,
Pour extrait conforme,

Le Maire, Bernadette Auffret

